

**Programme de bourses d’études du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères**

**destiné aux étudiants syriens**

**APPEL A CANDIDATURES**

**2025**

Dans le cadre de l’aide spécifique apportée aux réfugiés syriens, le Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères a mis en place un programme de bourses d’études destiné à des étudiants syriens souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France.

La gestion de ce programme a été confiée à Campus France.

**PRESENTATION DU PROGRAMME**

* Objectifs

Ce programme vise à financer sur une durée de 3 ans maximum les études en France d’étudiants de nationalité syrienne résidant en Syrie / Jordanie / au Liban / en Turquie / en Irak (Kurdistan irakien) au moment de leur candidature.

* Domaine d’études

Les domaines d’études concernés par ce programme sont :

* Sciences de l’ingénieur, sciences exactes : agronomie, mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie, nano et biotechnologies, sciences de la terre, de l’univers et de l’environnement, sciences et technologies de l’information et la communication ;
* L’économie et la gestion ;
* Le droit et les sciences politiques ;
* Les sciences humaines et sociales ;
* L’architecture et l’urbanisme ;
* L’art.
* Niveaux d’études

Les candidats devront à la rentrée 2025 :

* être inscrits dans une formation de niveau Master (M1 ou M2)

ou

* suivre une formation linguistique en vue d’une inscription en Master (M1 ou M2) à la rentrée 2025.
* Durée de la bourse d’études

La bourse est attribuée pour une durée de 12 à 24 mois maximum :

* 12 mois pour une inscription directe en Master 2 ;
* 24 mois pour une inscription directe en Master 1 ;

La bourse pourra être attribuée pendant une période de formation linguistique d’une durée d’une année universitaire préalablement à l’inscription en Master.

La bourse prendra effet à la rentrée universitaire 2025, à l’arrivée des étudiants en France.

* Prestations prévues dans le cadre du programme de bourses

Ce programme prend en charge uniquement l’étudiant retenu par le comité de sélection pour la durée de sa bourse.

Prestations mises en place pour l’étudiant boursier :

* Billet d’avion aller-retour en classe économique du pays de résidence jusqu’au lieu d’études en France ;
* Protection sociale : remboursement de la mutuelle à hauteur de 264 € par an ;
* Allocation mensuelle de 860 € ;
* Aide à la recherche d’un logement CROUS ;
* Suivi pédagogique semestriel par Campus France en février et juin de chaque année ;
* Exonération du paiement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé, dans les établissements publics relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

**Si le statut de boursier du gouvernement français n’exonère pas l’étudiant des frais d’inscription et/ou de formation au sein de la formation choisie, l’étudiant devra payer par lui-même ces frais.**

* Exonération du paiement des frais de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

L’étudiant sera accompagné dans ses démarches pour l’obtention du visa par l’Ambassade de France et l’espace Campus France de son pays de résidence.

Pour l’établissement d’accueil :

* Versement à l’établissement d’accueil d’une somme forfaitaire de 1 000 € par an et par boursier.

Cette somme doit permettre à l’établissement de désigner un référent unique, chargé de communiquer à Campus France les informations relatives au déroulement des études du boursier et de l’accompagner dans la résolution des éventuels problèmes administratifs ou pédagogiques qu’il pourrait rencontrer. Cette somme est versée à l’établissement par Campus France sur présentation d’une facture.

**PROCESSUS DE SELECTION – VOLET 2025**

* Conditions d’éligibilité
* **Nationalité** : Les candidats doivent être de nationalité syrienne exclusivement.

Lesdossiers de candidats présentant un passeport non-syrien seront automatiquement refusés.

* **Pays de résidence actuel** : Les candidats doivent résider en Syrie / en Jordanie / au Liban / en Turquie / en Irak (Kurdistan irakien) au moment du dépôt de leur dossier de candidature.

Les dossiers d’étudiants résidant en dehors de ces pays seront automatiquement refusés.

* **Formations concernées** : Les candidats au volet 2025 de ce programme de bourses devront être inscrits à la rentrée 2025 dans une formation de niveau Master (M1 ou M2) ou suivre une formation linguistique en vue d’une inscription en Master à la rentrée suivante dans les domaines mentionnés dans la présentation du programme.
* **Cumul de bourses** : La bourse attribuée dans le cadre ce programme n’est pas cumulable avec d’autres programmes de bourses d’études (exemples : bourse du gouvernement français, bourse sur critères sociaux du CROUS, bourse européenne, bourse du gouvernement syrien ou de toute autre institution syrienne, bourse octroyée par une collectivité territoriale, bourse octroyée par une fondation privée, etc.). Si un étudiant retenu dans le cadre de ce programme bénéficie d’une autre bourse, il devra renoncer à l’une des deux.
* **Niveau de langue** : Si un candidat souhaite intégrer à la rentrée 2025 une formation de niveau Master, son niveau de langue doit lui permettre d’intégrer une formation de spécialité, suivant les prérequis définis par l’établissement d’accueil.
* **Critères additionnels** : A qualité de candidature égale, la priorité sera donnée aux candidats de moins de 28 ans.
* Présentation des candidatures

Les candidats adressent à l’Ambassade de France en Jordanie / au Liban / en Turquie/ en Irak (Kurdistan irakien) leur dossier de candidature complet :

* Formulaire de candidature complété ;
* Copie du passeport ;
* Copie du titre de séjour ;
* Justificatifs du parcours académique en français ou en anglais (relevés de notes et diplômes obtenus) ;
* CV ;
* Lettre de motivation en français ou en anglais ;
* Le cas échéant, un document justifiant de votre niveau de français.

Les dossiers devront être adressés à l’adresse : **[adresse mail à indiquer par les SCAC]**

* Sélection des étudiants boursiers

La sélection des dossiers est effectuée par un comité de sélection présidé par l’Ambassadrice de France pour la Syrie et les représentants du Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères, du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et de Campus France.

Les critères de sélection sont les suivants :

* Le niveau académique du candidat, tel qu’il ressort de son parcours universitaire antérieur ;
* La qualité et la pertinence du projet personnel et professionnel du candidat ;
* La priorité sera donnée aux étudiants disposant d’un projet d’études et/ou professionnel dans des domaines stratégiques pour la Syrie de demain :
* A qualité de candidature égale, la priorité sera donnée aux candidates, aux candidats de moins de 28 ans et aux candidats ayant le statut de réfugiés ou demandeurs d’asile.

La décision finale appartient au Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères qui détermine la liste des lauréats.

Au terme du processus, la bourse est conditionnée par l’obtention du visa par le Consulat général de France ainsi que par l’admission effective de l’étudiant dans un établissement supérieur français dans le cas où le candidat souhaite intégrer directement une formation de Master.

Les étudiants devant suivre une formation linguistique en vue d’une inscription en Master à la rentrée 2025 seront placés par Campus France au sein de centres de langue préalablement identifiés.